

Conseil Municipal du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain

Excusés : Anthony Destaing (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Hervé Chenu) - Camille Dutilly (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Martinod (pouvoir à Michel Genettaz) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Michel Genettaz

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de publication : 07 juin 2024

Délibération n°2024-061 – Approbation convention de servitudes avec Enedis : implantation d'ouvrages électriques de distribution publique-parcelle E363 Granier

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite implanter un poste de distribution publique à Granier.

Ces travaux nécessiteraient la réalisation de travaux d'aménagement sur tous les accessoires alimentant le réseau de distribution, notamment les canalisations, sur la parcelle communale cadastrée section E à Granier n° 0363.

Madame le Maire indique que la convention est conclue à titre gratuit.

Elle présente au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec Enedis ainsi que le plan d'implantation.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après "MANDANT") au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après "MANDATAIRE"), à l'effet de :

- Procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;
- Requérir la publicité foncière ;

- Faire toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver la convention à intervenir avec Enedis pour l'implantation d'ouvrages électriques de distribution publique, sur la parcelle cadastrée section E, n° 0363.**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces découlant de la présente et notamment la convention.**
- **D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'Office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Michel Genettaz